

choix de matières pour master droit de l'entreprise

Par **charlottem**, le **01/08/2005** à **18:58**

bonjour

je viens d'obtenir ma licence, je suis inscrite en master droit de l'entreprise mais j'aimerais avoir des conseils trouvé non sur un forum cherch sur le choix des matières ..

je me dirige vers la profession de juriste d'entreprise

merci d'avance

charlotte trouvé non sur un forum cherch

Par **Yann**, le **01/08/2005** à **21:01**

Droit fiscal de l'entreprise et procédures collectives ça me semble incontournable! Après tu peux faire du social ça me semble pas mal. Il y a aussi le pénal des affaires qui peut servir.

Mais je ne suis pas exhaustif.

Par **jeeecy**, le **02/08/2005** à **18:51**

je déconseille le droit pénal des affaires pour plusieurs raisons /

-le cours est un catalogue donc est inintéressant

-le prof n'est pas motivant pour cette matière (il dicte bêtement son cours, on se demande même si il comprend ce qu'il nous dit des fois...)

-le partiel est un QCM avec des résultats pitoyables tous les ans

Par contre pour un juriste d'entreprise il faut faire du droit social, des contrats spéciaux (très important) et du droit fiscal

les procédures collectives : ça dépend de ce que tu veux faire en tant que juriste d'entreprise : veux-tu spécialiser, si oui en quoi?

Par **charlottem**, le **03/08/2005** à **09:00**

merci pour les infos...

je n'ai encore pas trop d'idées de spécialisation donc je veux le truc le + général...

je pensais : fiscal + proc.coll +contrats spéciaux en TD
et droit travail + successions + dt international des affaires sans td..mais il y a aussi le droit de
la concurrence qui me plait bien
qu'en pensez vous?

pour le second semestre, je vais réfléchir car les propositions sont plus nombreuses et il faut
que je reste coherente
merci

Par **charlottem**, le **18/08/2005** à **11:17**

toujours en recherche pour mes choix de matieres...
il me reste à choisir une matiere en Td pour le 2nd semestre: il est preferable de
prendre:liberalites et regimes matrimoniaux ou drot de la consommation ou droit de la
distribution ?
merci pour votre aide